

L- FINANCES

1- Compte Administratif 2019

Où l'exposé de Monsieur PAUL, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

Dépenses	15 573 704.26 €
Recettes	15 548 377.31 €
Déficit 2019	25 326.95 €
Excédent de fonctionnement 2018	1 548 166.15 €
Excédent global de fonctionnement 2019	1 522 839.2 €
Dont	106 000 €
Seront affectés à la section d'investissement	
Dont	1 416 839.2 €
Seront reportés sur la section de fonctionnement au budget primitif 2020	

Section d'investissement

Dépenses	4 054 562.43 €
Recettes	4 008 445.06 €
Excédent d'investissement 2018 reporté	583 862.24 €
Excédent d'investissement 2019	537 744.87 €

L'excédent de clôture 2019 toutes sections confondues s'élève à
2 060 584.07 €

2-COMPTE DE GESTION 2019

Où l'exposé de Monsieur PAUL et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion délivré par Madame le Receveur et Trésorière de Levens
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.

3 - Affectation du résultat 2019

Où l'exposé de Monsieur PAUL et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

D'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé
106 000 €
- au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté
1 416 839.2 €

D'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2019 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à 1 522 839.2 €.

4 - Budget Primitif 2020 SIVOM VAL DE BANQUIERE

Où l'exposé de Monsieur PAUL et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

- d'adopter ces propositions de fonctionnement 2020 qui s'établissent comme suit :

Dépenses	17 192 178 euros
Recettes	18 288 341 euros
Excédent prévisionnel 2020	1 096 162 euros

5-CONTRIBUTIONS FISCALISEES ET PARTICIPATIONS 2020 : TABLEAU DE REPARTITION

Où l'exposé de Monsieur PAUL et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

- le tableau détaillant les coûts résiduels 2020 des pôles opérationnels et fonctionnels qui s'élève à 5 957 918 euros (tableau 1).
- le tableau de ventilation du résultat 2019 et lissages qui s'élève à 247 546 euros (tableau 2).
- le tableau de remboursement de la dette 2020 (capital et intérêts) qui s'élève à 1 091 875 euros (tableau 3).
- le tableau reprenant les montants des participations et contributions fiscalisées, par commune pour 2020 qui s'élève à 6 802 247 euros (tableau 4) dont :

1 103 781 euros en participation
5 698 467 euros en contribution fiscalisée.

II DOMAINE

1 – Bilan 2019 des cessions /acquisitions

Oùï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité de :

- **Valider les bilans des acquisitions et des cessions pour l'année 2019.**

II TRAVAUX-MARCHES

1- - - Extension du réseau de vidéo protection à Saint-André de la Roche – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 21 février 2013

Oùï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- **de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 370 775,01€ TTC, d'arrêter le montant des subventions obtenues à 147 108€ et donc celui des fonds propres apportés par la Commune à 161 872,01€.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°2 à la Convention du 21 février 2013, reprenant ces montants et selon le modèle annexé.**

2- Mise aux normes de l'Ecole Jules Musso à Saint André de la Roche - Avenant n°3 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1^{er} juillet 2009.

Oùï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- **de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 50 730,76€ TTC ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1^{er} juillet 2009, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.**

IV.- RESSOURCES HUMAINES

1- Autorisation de recruter un vacataire en conseil et développement

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recruter un vacataire à l'effet d'accomplir des missions en conseil et développement dans les secteurs de la petite enfance et/ou social formation selon les conditions exposées ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif de l'année 2020.

V- SOCIAL

1- Appel à projets du Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur – Région SUD « Information sur les métiers et les formations auprès des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et les familles » : autorisation de soumettre un projet et demande de subventions

Ouï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- répondre à l'appel à projet du Conseil Régional intitulé « Information sur les métiers et les formations auprès des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et les familles » et à solliciter dans le cadre de cette réponse le montant le plus élevé possible de financements pour la réalisation de l'action présentée supra

2 - Appel à projets du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité des Alpes-Maritimes (REAAP) – autorisation de soumettre une réponse et demandes de subventions

Ouï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- répondre à l'appel à projet du REAAP pour l'année 2020, à solliciter dans ce cadre un financement de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 23 500 euros et un financement du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 3 500 euros.

LE PRESIDENT,

